

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement des réserves
de la gendarmerie nationale

**Arrêté du 2 février 2017 conférant un grade de sous-officier de réserve
au titre de l'article L. 4221-3 du code de la défense**

NOR : INTJ1703334A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4221-3, L. 4221-6 et R. 4211-4 à R. 4221-28 ;

Vu l'avis n° 7905/GEND/DPMGN/SDC/BRCE du 30 janvier 2017 relatif à l'évaluation psychologique des candidats à la réserve opérationnelle,

Arrête :

Article 1^{er}

Mme Sabrina Boulet est nommée au grade de maréchale des logis de réserve, en qualité de spécialiste, en vue d'occuper un emploi dans le domaine de la gestion des ressources humaines au profit de la région de gendarmerie d'Aquitaine.

Article 2

L'intéressée est rattachée au corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 2 février 2017.

Pour le ministre et par délégation :
Le général de division,
commandant des réserves de la gendarmerie,
A. COROIR